

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION – 8909, RUE VERVILLE**

Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009)

AVIS est par les présentes donné qu'une demande d'autorisation pour la démolition de l'immeuble portant le numéro 8909, rue Verville, Montréal, a été déposée au comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles en vertu du règlement ci-dessus mentionné.

QUE, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, modifié par 2020-049, cette demande d'autorisation sera soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant la publication du présent avis.

QUE les commentaires et/ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le jeudi 1^{er} octobre 2020, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Demande d'autorisation de démolition – 8909, rue Verville », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Demande d'autorisation de démolition – 8909, rue Verville
Bureau du secrétaire d'arrondissement
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
Montréal (Québec) H2N 2H8

QUE la documentation afférente à cette demande d'autorisation de démolition peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 16 septembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert